


PETR RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR	
Département du Haut-Rhin	Le 25 janvier 2017
Arrondissement de Guebwiller	Sous la présidence de Marc JUNG
Membres élus : 18	Membres présents : Marc JUNG, Michel HABIG, Philippe KREMBEL, Alain DIOT, Roland MARTIN, Gilbert VONAU, Thierry SCHELCHER (suppléant de François BERINGER), Henri MASSON, Jean-Pierre WIDMER, Francis KLEITZ, André SCHLEGEL, René GROSS (suppléant de Jean-Marie REYMANN), René MATHIAS (suppléant de Gilbert MOSER), Fernand DOLL, Patrice FLUCK, Sylvain WALTISPERGER.
Membres présents : 16	
Membres absents : 5	
Excusés : 5	
Suppléant : 3	
Date de la convocation : 16 janvier 2017	Membres excusés et représentés: Jean Marie REYMANN, Gilbert MOSER, François BERINGER. Membres excusés et non représentés : Alain GRAPPE, Frédéric GOETZ. Absents non excusés : / Non membres invités et excusés : Assistaient en outre à la séance : Monsieur le Sous-Préfet, Jacques CATTIN, Karine PAGLIARULO, Betty MULLER, Sarah MICHEL.

Ordre du jour :

1 Transformation du Pays en PETR

1.1 Installation de nouveaux délégués

2 Rapport d'Orientation budgétaire 2017

2.1 Orientation des dépenses 2017

2.1.1 Dépenses de fonctionnement

2.1.2 Dépenses d'investissement

2.2 Orientation des recettes 2016

2.2.1 Recettes de fonctionnement

2.2.2 Recettes d'investissement

3 Gestion du syndicat mixte

3.1 Recrutement temporaire d'un(e) adjoint(e) administrative

4 Contrat de ruralité

4.1 Précision quant à la création d'un emploi permanent - attaché territorial à temps complet

5 Informations, divers et échanges

COMITE SYNDICAL
25 janvier 2017

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

POINT 1 - TRANSFORMATION DU PAYS EN PETR

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2016, le Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, dénommé Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Il ressort de l'article L. 5741- 4 du CGCT qu'en cas de transformation d'un Syndicat mixte fermé (cas du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon) en PETR, la loi organise une véritable continuité dans l'activité de la structure.

Dans cette même logique, il y a lieu de considérer que les délégués des membres du Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon poursuivent leur mandat au sein du Conseil Syndical du PETR.

Les délégués des communautés de communes membres qui avaient été élus Président ou vice-Président au sein du Syndicat mixte du Pays conservent leur mandat exécutif au sein du PETR, sachant que l'article L. 5211-10, applicable aux PETR par renvois successifs des articles L. 5741-1 et L. 5711-1, dispose que le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Pour rappel, les membres élus au bureau sont :

Président : Marc JUNG

1^{er} vice-Président : Michel HABIG

2^{ème} vice-Président : François BERINGER

Secrétaire : Gilbert VONAU

Assesseur : Francis KLEITZ

Assesseur : Henri MASSON

Le Comité Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 1-1 - Installation de nouveaux délégués

Conformément à l'article L5741-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- les conseils communautaires des trois communautés de communes membres du PETR ont été invités à désigner des délégués supplémentaires pour siéger au sein du PETR.

- les délégués qui siégeaient au sein du Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon poursuivent leur mandat au sein du PETR

Pour rappel, le Conseil Syndical est composé de 18 sièges.

En vertu de l'article L. 5741-1 II § 2 du CGCT, la répartition des sièges du Conseil syndical entre EPCI membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun d'eux dispose au moins d'un siège.

Le nombre de sièges est fixé par strate de population comme suit :

- De 10 000 à 15 000 habitants : 4
- De 15 000 à 20 000 habitants : 5
- De 20 000 à 25 000 habitants : 6
- De 25 000 à 30 000 habitants : 7
- De 30 000 à 35 000 habitants : 8
- De 35 000 à 40 000 habitants : 9
- De 40 000 à 45 000 habitants : 10
- De 45 000 à 50 000 habitants : 11

Il est ainsi réparti les sièges au sein du Conseil syndical du Pôle :

	Population 2013*	Nombres de titulaires	Nombres de suppléants
CC de la Région de Guebwiller	38 753	9	9
CC du Centre du Haut-Rhin	15 013	5	5
CC du Pays Rhin Brisach	9 355	4	4
TOTAL	63 121	18	18

*Recensement général de la population en vigueur, population municipale

Le Président du PETR procède à l'appel des délégués désignés par les Conseils communautaires :

Communauté de communes de la Région de Guebwiller :

Délégués titulaires au Pays poursuivant leur mandat au sein du PETR
Marc JUNG
Alain GRAPPE
André SCHLEGEL
Francis KLEITZ
Nouveaux délégués titulaires désignés
Alain DIOT
Roland MARTIN
Jean-Marie REYMANN
Fernand DOLL

Patrice FLUCK
Suppléants désignés
René GROSS
Nella WAGNER
Denis MEYER
Christine MARANZANA
Claudine GRAWAY
Georges WINTERHALTER
Guy HABECKER
André WELTY
Alain FURSTENBERGER

Communauté de communes Centre Haut Rhin :

Délégués titulaires au Pays poursuivant leur mandat au sein du PETR
Michel HABIG
Gilbert VONAU
Gilbert MOSER
Jean-Pierre WIDMER
Nouveau délégué titulaire désigné
Philippe KREMBEL
Suppléants désignés
René MATHIAS
Muriel SCHMITT
Françoise BOOG
Philippe MENAUT
Fabienne METZGER

Communauté de communes Pays Rhin Brisach :

Délégués titulaires au Pays poursuivant leur mandat au sein du PETR
François BERINGER
Sylvain WALTISPERGER
Henri MASSON
Frédéric GOETZ
Nouveau délégué titulaire désigné
/
Suppléants désignés
Claude BRENDER
Mario HEGY
Philippe HEID
Thierry SCHELCHER

Le Président installe les membres du Conseil Syndical du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

POINT 2 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Pour rappel, La loi NOTRe a modifié l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), qui devient désormais un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Les services préfectoraux ont rappelé que :

- le formaliste relatif au contenu de ce rapport reste libre à l'appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application
- ce rapport est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Point 2.1 - Orientation des dépenses 2017

Point 2.1.1 - Dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement est principalement constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services du PETR.

Les perspectives financières envisagées pour les charges générales de fonctionnement sont les suivantes :

- Charges de personnel : salaires, médecine du travail et pharmacie, formations, déplacements : 350 000 € ;
- Locaux : loyers et charges diverses : 25 000 € ;
- Frais de fonctionnement divers (fournitures administratives et petit équipement, affranchissement, séminaires, assurances, ...) : 25 000 € ;
- Convention Ville/Pays : 12 000 € ;
- Amortissements (virement à la section d'investissement) : 9000 € ;
- Création de dépliants ou de tous autres documents de communication, ... (EIE, Petit Futé, LEADER, ...) : 25 000 € ;

Les dépenses relatives aux actions du PETR (hors marchés passés pour les communautés de communes) :

- Formations des artisans OKTAVE : 25 000 € ;
- Subvention des particuliers pour la rénovation des maisons individuelles : 24 000 € ;
- Contribution au salon de l'artisanat de la CC Région du centre Haut-Rhin : 4 000 € ;
- Défi vélo : 3 000 € ;
- Subvention aux collectivités pour les actions vélo : 8 000 € ;
- Animation Maison de la Nature : 10 000 € ;
- Actions de sensibilisation : 10 000 € ;

Les dépenses relatives aux études :

- Etude circuits courts : 15 000 €
- Création d'un outil d'aide à la décision pour la gestion des produits résiduels organiques (PRO) recyclés en agriculture dans un territoire : 3 000 €
- Construction de plans d'actions agricoles de diminution des émissions de gaz à effets de serre (GES) à l'échelle de territoires régionaux : 7 000 €

Point 2.1.2 - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues concernent majoritairement des biens d'une certaine valeur dont le but est d'être utilisés à long terme (mobilier, site internet, etc.). Dans notre cas, elles traduisent des frais liés à l'acquisition de logiciels ou de licences.

Les propositions porteront principalement sur :

- La création d'un site internet dédié « au marketing territorial » ;
- Des subventions d'équipement versées aux collectivités pour l'aménagement de bornes de recharges ;
- Des achats (bureau, ordinateur, logiciels, etc.).

Point 2.2 - Orientation des recettes 2016

Point 2.2.1- Recettes de fonctionnement

Les frais de fonctionnement, projets et travaux décrits ci-dessus seront financés par des subventions régionales, départementales, des subventions de l'Etat, de l'Europe ainsi que par les contributions des collectivités membres.

Les recettes de fonctionnement envisagées :

- La participation des collectivités membres à hauteur de 144 547,09 € ;
- La contribution du syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon : 70 000 € ; Pour rappel, 3 agents sont mutualisées sur les deux structures (la directrice, l'assistante et un instructeur) ;
- La subvention de la Région pour l'Animation Générale : 27 500 €. A noter qu'aujourd'hui, le PETR n'a pas été informé du dispositif de contractualisation « 2017 » ;
- Les subventions de l'Europe sont importantes : 104 000 €, notamment pour l'animation du programme LEADER ;
- Les subventions de l'ADEME pour le l'Espace Info Energie, OKTAVE et le Plan Climat (dernière année) : 144 000 € ;
- Les subventions territoire à énergie positive (TEPCV) : 65 000 €.

La clé de répartition de la contribution des membres pour les dépenses est fixée par habitant selon les données du dernier recensement disponible.

- Le coût associé à la compétence obligatoire, c'est-à-dire à l'élaboration du projet de territoire, à **0,20€/habitant, représentant un tiers des charges générales du PETR.**

	population 2013	0,20€/hab
CC de la Région de Guebwiller	38 753	7 750,60 €
CC du Centre du Haut-Rhin	15 013	3 002,60 €
CC du Pays Rhin Brisach *	9 355	1 871,00 €
TOTAL	99 569	12 624,20 €

RGP, 2013

* Conformément à l'article L. 5214-21 du CGCT, la communauté de communes Pays Rhin-Brisach est substituée à la communauté de communes Essor du Rhin au sein du syndicat mixte, pour la partie de son territoire constituée des communes de : Fessenheim, Blodelsheim, Rumersheim-le-Haut, Munchouse, Roggenhouse, Hirtzfelden, Rustenhart.

- Afin de cofinancer les missions et compétences, chacun des coûts est fixé en tenant compte des restes à financer après déduction des subventions. Une participation égale par compétence est également prévue pour financer les deux tiers des frais de structure restant.

	2/3 du reste à charge général*	Coût total des options	Reste à charge des options**	Coût du reste à charge des options/hab*	TOTAL
L'Espace Info Energie 1 ETP	0,11 €	43 000,00 €	4 000,00 €	0,07 €	0,18 €
La Plateforme OKTAVE 1 ETP	0,11 €	71 000,00 €	10 200,00 €	0,16 €	0,27 €
Le Plan Climat Air Energie Territorial 1 ETP	0,11 €	55 000,00 €	17 500,00 €	0,28 €	0,39 €
Le référent mobilités locales et accessibilité 0,5 ETP	0,11 €	34 000,00 €	3 400,00 €	0,05 €	0,16 €
La coordination et mise en œuvre du programme LEADER 1,5 ETP	0,11 €	59 500,00 €	16 000,00 €	0,25 €	0,36 €
L'animation économique du territoire 1 ETP	0,07 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,50 €	0,57 €
Animation écoles : Maisons de la Nature Coûts animatrices + frais de déplacement	/	10 000,00 €	10 000,00 €	0,16 €	0,16 €

Hypothèses des coûts d'adhésion au PETR pour les trois communautés de communes membres :

	Population 2013	Compétence obligatoire	Frais des options	Total
CC de la Région de Guebwiller	38 753	7 750,60 €	80 993,77 €	88 744,37 €
CC du Centre du Haut-Rhin	15 013	3 002,60 €	31 377,17 €	34 379,77 €
CC Rhin-Brisach	9 355	1 871,00 €	19 551,95 €	21 422,95 €
TOTAL	63 121 €	12 624,20 €	131 922,89 €	144 547,09 €

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif sans intégration de l'ensemble des subventions potentielles.

Les calculs exacts seront réalisés dès connaissance des chiffres définitifs.

Point 2.2.2 - Recettes d'investissement

Le reversement du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) ainsi que les recettes liées aux amortissements des frais d'immobilisations corporelles (environ 9 000 €) constitueront les principales recettes d'investissement du PETR.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires présentées ci-dessous, les élus du Comité syndical n'émettent aucune remarque et les valident.

POINT 3 - GESTION DU SYNDICAT MIXTE

Point 3.1 Recrutement temporaire d'un(e) adjoint(e) administrative

Caroline SIEGEL, adjointe administratif (assistante de direction), partira en congé maternité courant mars. Il est proposé aux membres du Conseil de recruter une personne pour la remplacer :

La fiche de poste est la suivante :

**RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL H/F
AU SEIN DU PETR RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON**

CONTEXTE

Lieu de travail : GUEBWILLER

Durée de travail : temps partiel 80%

Début du contrat : le 1^{er} mars 2017

Rémunération : à convenir selon expérience

Catégorie : C (fonctionnaire ou contractuel).

Filière : administrative

Date limite d'envoi des candidatures : le 20 février 2017

PROFIL

- Dynamisme, réactivité, esprit d'équipe
- Sens des relations humaines (contact avec les élus et partenaires extérieurs)
- Rigueur et sens de l'organisation
- Qualités rédactionnelles, esprit de synthèse
- Maîtrise de l'outil informatique (WORD, EXCEL)
- Polyvalence
- Titulaire du permis B ;

Missions

- Seconder la directrice
- Assurer l'accueil et l'information du public
- Assurer le traitement du courrier et la mise à jour de l'agenda partagé
- Organiser, gérer, participer aux réunions : préparation des courriers, prise de notes, gestion traiteur et frais de bouche, réservation salle, ...
- Rédiger les procès-verbaux et délibérations
- Exécuter et suivre les procédures et décisions administratives (budgétaire et comptable), délibérations, conventions, arrêtés...
- Organiser et suivre les stocks de matériels, fournitures courantes et mobilier
- Assurer le suivi des missions : Petit Futé et animation des scolaires

Le Conseil de Syndical, à l'unanimité :

- ***valide le recrutement d'une personne pour remplacer Caroline SIEGEL durant son congé de maternité sur un poste de catégorie C - adjoint administratif territorial pour assumer le poste d'assistante de direction,***
- ***autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,***
- ***précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.***

POINT 4 - CONTRAT DE RURALITE

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité a été élaboré par :

- le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon,
- les communautés de communes de Région de Guebwiller, du Centre Haut-Rhin, du Pays Rhin-Brisach et Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux,

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du Département du Haut-Rhin et de la Région Grand Est.

Ce contrat permet de soutenir des projets dans les 7 axes ci-dessous

- L'accessibilité aux services et aux soins,
- Le développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme,...)
- La redynamisation des bourgs-centres, le renforcement des centralités et le soutien aux commerces de proximité,
- Les mobilités,
- La cohésion sociale,
- La transition écologique,
- L'accès au Très haut Débit.

Le CGET nous a informés que notre projet a été retenu. La signature avec le Préfet du Haut-Rhin est fixée au 6 février à 18h00.

L'Etat approuve les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel, en cohérence avec les interventions des collectivités, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au FSIL,...(sous réserve de validation des crédits en Loi de finances, de leur délégation et des instructions d'application relatives au FSIL).

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce contrat.

POINT 5 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

La séance est levée à 19h00.

